



DIPLOME D'ETAT DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE

JURY DE SELECTION
DU 3 MARS 2025

Liste des candidats admissibles – Article 27 de l'arrêté du 2 septembre 2015

CIVILITE	NOM	PRENOM
Monsieur	JACQUOT	Richard
Madame	LEKA NTANKOY	Macha

La Présidente du jury

Véronique SERY



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.